



Découvrir et comprendre l'intercommunalité pour mieux se positionner (Intercommunalité)

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

L'environnement territorial est traversé par de profondes mutations politiques, administratives et financières. Pour mieux se repérer dans cette "nouvelle donne territoriale", nous vous proposons une journée de découverte de l'intercommunalité.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'élu.e sera en capacité de :

- Connaître les différents aspects du fonctionnement de l'intercommunalité
- Comprendre les articulations et complémentarités entre Intercommunalités et communes

Description / Contenu

L'intercommunalité : le fruit de l'histoire

- Des premiers syndicats aux lois NOTRe et MAPTAM
- Intercommunalité et renouvellement démocratique

Bilan 2020 de l'intercommunalité :

- Cartographie de l'intercommunalité en France et en Bretagne
- Typologie des intercommunalités avec ou sans fiscalité propre

Le fonctionnement de l'intercommunalité :

- La notion de compétence obligatoire, optionnelle et facultative
- La notion d'intérêt communautaire
- Gouvernance et fonctionnement

Evolution des périmètres :

- Rôle de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) et enjeux du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)
- Effets des modifications sur la gouvernance et le fonctionnement du bloc communal
- Et les pays dans tout ça ?

Les relations commune/intercommunalité :

- Le rôle des élu.e.s communaux dans l'intercommunalité : délégués communautaires, participation aux commissions
- Information : comment rendre compte
- Participer et porter le projet intercommunal et dépasser la "posture du clocher"

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex FRANCE Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Informations sur l'admission

Selon le type de formation :

Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site en remplissant le bulletin d'inscription. Inscription possible jusqu'à 7 jours avant la formation (sauf inscription [DlFe](#) : inscription au plus tard 11 jours avant la date de la formation)

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site. [Nos tarifs de formation - Aric](#)

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.

Modalités pédagogiques

Pédagogie interactive maillant éléments didactiques, cartographiques et études de cas concrets.

Moyens et supports pédagogiques

Un livret de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.gavory@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

RIBIERAS Claude

Aujourd'hui DGAS (Directeur général adjoint des services) mutualisé de Saint Briec Armor Agglomération et de la ville de Saint Briec. De formation supérieure en bâtiment puis en urbanisme, il a eu la chance pendant 30 ans de faire la conduite de projets dans différents domaines tels que des aménagements d'espaces publics, complexes sportifs, culturels, sociaux tout en manquant des services et des directions. "Nous avons la chance d'avoir un métier passionnant avec de vrais challenges en accompagnant au mieux les élu.e.s dans leurs décisions."

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex FRANCE Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État